

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 28 novembre 2021

Interdiction de circulation des poids lourds sur plusieurs axes routiers du département en raison d'un évènement climatique (chute de neige)

Les chutes de neige abondantes annoncées par Météo France conduisent le Préfet à interdire la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes dans les 2 sens de circulation, à compter du dimanche 28 novembre 2021 à 23h00 et jusqu'au lundi 29 novembre 2021 à 6h00 :

- sur l'autoroute A 48 entre Voreppe et Coiranne (bifurcation avec A 43)
- sur la RD 1085, au niveau du col du Banchet, entre les communes de La Frette et Le Mottier
- sur la RD 1075 au niveau du col du Banchet entre les communes de Les Abrets en Dauphiné et Chirens

De manière coordonnée, la fermeture de l'A 48 impliquera la fermeture de la sortie 11 de Tullins sur l'autoroute A 49 pour les poids lourds de PTAC supérieurs 7,5 tonnes.

Ces véhicules seront stockés ou retournés sous le contrôle des forces de l'ordre.

Par ailleurs, le Préfet de l'Isère appelle à la plus grande vigilance au regard des conditions météorologiques qui peuvent évoluer durant la nuit sur tout le département et demande aux automobilistes de différer tout déplacement non impératif. La vigilance orange a en effet été prolongée par Météo France. Il est rappelé également que les équipements spéciaux de conduite sur neige (pneus neige) sont obligatoires depuis le 1^{er} novembre sur certains axes du département.

Chacun est invité à consulter régulièrement les sites suivants pour se tenir informés de l'évolution de la situation :

- www.itinisere.fr
- www.bison-fute.gouv.fr
- www.meteofrance.com

et suivre le compte twitter du @prefet38

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**